



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 janvier 2021

## A Valence, la vaccination Covid-19 se fait au Centre hospitalier

Désormais, les personnes appartenant aux catégories prioritaires (définies dans la liste ci-dessous) peuvent se faire vacciner contre la Covid-19.

### Où se faire vacciner à Valence ?

A Valence, cette campagne de vaccination est portée par le Centre hospitalier uniquement et non par le Service de vaccination de la Ville.

Pour rappel, le service de la Ville de Valence accueille, renseigne et propose aux Valentinois de 6 à 99 ans des vaccinations courantes tout au long de l'année. Il est agréé centre de vaccinations internationales. Conformément aux directives gouvernementales, l'accueil physique du public se fait uniquement sur rendez-vous :  
04 75 79 22 11 - [vaccination@mairie-valence.fr](mailto:vaccination@mairie-valence.fr).

### Où se faire vacciner dans la Drôme ?

**Centre de vaccination CH VALENCE**  
179 Boulevard Maréchal Juin, 26000 Valence  
04 75 75 77 00 - [Prendre rendez-vous en ligne](#)

**Centre de vaccination de ROMANS sur ISERE**  
47 Place Jules Nadi, 26100 Romans-sur-Isère  
04 75 79 25 00 - [Prendre rendez-vous en ligne](#)

**Centre de vaccination GHPP-MONTELIMAR-IFSI**  
1 bis Rue Général de Chabrilan, 26200 Montélimar  
04 75 53 41 00

D'autres centres de vaccination devraient ouvrir prochainement à Die, St-Vallier, Nyons et St-Jean-en-Royans.

Pour plus d'infos : <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html#dep-27>

### Qui peut se faire vacciner ?

La vaccination contre la Covid-19 est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

[valence.fr/appli](https://valence.fr/appli)



- Les personnes âgées de plus de 75 ans (à partir de lundi 18 janvier),
- Les résidents volontaires en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements.
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
- Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs comorbidités.
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

[valence.fr/appli](https://valence.fr/appli)

